

Le Maire de Saint-Jean-en-Royans

**Mairie
De
ST-JEAN-EN-ROYANS
(Drôme)**

Nous, Christian MORIN, Maire de la commune de Saint-Jean-en-Royans,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la décision du Maire n°1-2024 missionnant le cabinet Big Bang pour la maîtrise d'œuvre, l'accompagnement dans la procédure, le suivi et la coordination des travaux d'aménagement de l'aire de vol libre handisport de Gaudissart,

Considérant la consultation en procédure adaptée dont l'avis de publicité au BOAMP et Joue en date du 5 mai 2024, pour les travaux d'aménagement estimés à 264 635 € HT,

Considérant les 4 offres reçues le 3 juin 2024 des entreprises Laquet de Lapeyrouse Morn, Terideal Tarvel de Wissous, de Toutenvert de Chatte, Blanc de Saint Julien en Vercors et Carron de La Mure et les négociations qui ont suivi avec chacune d'entre elles conformément au règlement de consultation,

Considérant les critères d'analyse à 40% pour la valeur du prix et 60% pour la valeur technique des offres,

Vu l'analyse et l'avis de la commission d'appel d'offres rendu le 11 juillet 2024,

N°9-2024

**OBJET : Attribution
Travaux D'aménagement
d'une aire de Vol Libre**

DECIDONS

- 1- D'accepter l'offre de l'entreprise TERIDEAL TARVEL d'un montant de 265 906.85 € HT pour les travaux d'aménagement de l'aire de vol libre handisport de Gaudissart
- 2- De signer le contrat avec l'entreprise TERIDEAL TARVEL et tout document afférente à ce contrat

Fait à Saint Jean en Royans, le 12 juillet 2024

Le Maire,



Christian MORIN

